

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 28 juin 2022 A 20 H 30**

**Présents** : Mmes EULOGE, FONTIN, BLANC, HEYRIES et MARTINEAU,  
MM. DELSARTE, IZOARD, ESCLANGON, MICHEL J-F, MICHEL G. et DUSSAILLANT

**Absents excusés** : M. DELACROIX J-Marie qui a donné pouvoir à Mme EULOGE,  
MM. MAUREL et NICOLA,

**Absent** : M. MOULLET

**Secrétaire de séance** : M. IZOARD Philippe

**Points à l'ordre du jour** :

**1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2022**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 – LOCATION GERANCE DU RESTAURANT – CESSATION ACTIVITE LE LONDRINA – RACHAT DE MATERIEL**

La SAS Le Londrina a dénoncé le bail de location gérance du restaurant au 31 août prochain. Mme Bérot a proposé la vente de chaises extérieures, des extincteurs et de la vitrine pour menus pour un montant de 1 000.00 € ht, 1 200.00 € ttc.

Décision d'achat du matériel par la mairie pour 1000€ HT soit 1200 € HT.

(30 chaises, 3 extincteurs et la vitrine des menus).

Opération mille cafés, en partenariat avec l'état, un accompagnement est possible (ensemble du dossier site internet).

Une seule commune St Pons en Ubaye en PACA suit cette opération.

Cette opération s'adapte soit à un établissement en activité soit pour un appel à gérance.

Discussion pour réaliser en parallèle :

- L'opération mille cafés.
- Un appel à candidature pour location gérance avec possibilité d'achat

A l'unanimité le conseil municipal décide de lancer un nouvel appel d'offre pour location gérance, ainsi que l'opération mille cafés.

**3 – ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Le comptable public fait état de sommes mises en recouvrement et qui ne peuvent, malgré les procédures mises en place (relances, saisies, etc), être encaissées.

Ces sommes ayant été budgétées en recettes, il y a lieu de délibérer pour leur admission en non-valeur ensuite un mandat en dépenses sera émis pour annuler comptablement ces sommes, à savoir :

Sur le budget général : 85.00 €

Sur le budget assainissement : 115.52 €

A l'unanimité le conseil accepte l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus

**4 – CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES AUTORITES COMMUNALES A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2022**

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, entrera en vigueur la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes conformément à l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n° 2021-1311 du 7/10/2021.

A compter de cette date, la publication sous format électronique (sur site internet) devient le mode de publicité de droit commun de ces actes (Procès-verbaux, délibérations, arrêtés). Toutefois, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir entre l'affichage, la publication papier et la publication électronique.

A défaut de délibération, le régime dématérialisé s'appliquera automatiquement au 01/07/2022.

L'assemblée délibérante peut modifier ce choix à tout moment.

A l'unanimité le conseil municipal opte pour maintenir la publication des actes par voie d'affichage papier dans les locaux de la Mairie.

## **5 – AMENAGEMENT MAISON DES ASSOCIATIONS ET CENTRE CULTUREL - FINANCEMENT**

Pour rappel, ce projet en cours de montage financier est en attente de financements :

- DETR 2022 – non obtenue à ce jour – à voir en fin d'année si possibilité d'octroi d'une enveloppe complémentaire sinon représentation en 2023,
- Possibilité de solliciter une aide départementale à hauteur de 60 % dans le cadre du Contrat de Solidarité Départementale 2021-2023, soit la somme de 180 000.00 €,

Présentation du nouveau plan de financement suite au non d'octroi de la DETR de la part de l'état :

### **Coût**

- Travaux suivant Avant-Projet Détaillé		263 592.95 € ht
- Honoraires Maîtrise d'œuvre		26 147.00 € ht
- Marge pour imprévus		10 260.05 € ht
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>300 000.00 € ht</b>

### **Financement**

- Etat – D.E.T.R. 2022	20 %	60 000.00 €
- Conseil Départemental AHP Contrat 2021-2023	60 %	180 000.00 €
- Emprunt	16,67 %	50 000.00 €
- Autofinancement	3,33 %	10 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>300 000.00 €</b>

## **6 – APPROBATION RPQS ANNEE 2021**

Comme chaque année, il est demandé d'approuver les rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) de l'année 2021 pour :

- Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)
- Le Service Public de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés (SPGD)  
Gérés par la Cté de Cnes Jabron Lure Vançon Durance,

Et Le Service Public d'Assainissement Collectif géré par la Commune.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal des deux RPQS SPANC et SPGD

## **7 – QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

- Mme Martineau demande si des familles de la commune accepteraient d'accueillir des familles Ukrainienne, demande de l'association amis des enfants de Rivne.  
Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme Martineau.
- Le marché estival du village reprend mercredi 29 juin à 18h
- Deux nouvelles enseignantes arrivent au RPI école d'Entrepierres (suite à 2 départs à la retraite)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prends fin à 22h30.